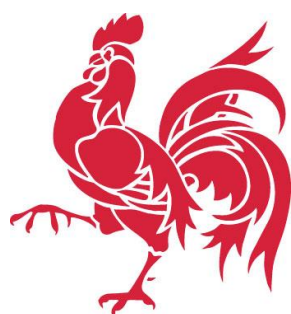


**COMMISSION D'ACCÈS
AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**



Wallonie

Section Publicité de l'administration

AVIS N° 313

7 octobre 2019

Commune – Consultation – Contrat de concession – Secrets d'affaires –
Communication partielle

RÉGION WALLONNE
COMMISSION D'ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Séance du 7 octobre 2019

Avis n° 313

Consultation de la ville de Wavre

Vu l'article 32 de la Constitution ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'article L3231-5, § 2 tel qu'il était en vigueur lors de la demande de consultation ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 juillet 1998 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission d'accès aux documents administratifs ;

Vu la consultation datée du 2 septembre 2019, reçue le 9 septembre 2019 émanant de la Ville de Wavre et relative au bien-fondé de la demande d'un citoyen tendant à mettre en ligne les documents relatifs à l'attribution d'un marché public et en particulier, le cahier des charges de l'appel d'offres, la liste des sociétés contactées, les offres des soumissionnaires, le rapport d'analyse des offres, le procès-verbal du choix du contractant et le contrat signé avec le contractant ;

Vu la décision n° 7 du 7 octobre 2019 de la présente Commission ayant le même objet.

La Commission rend l'avis suivant :

La Ville de Wavre doit tenir compte de la décision n° 7 du 7 octobre 2019. Pour le surplus, il lui appartient d'apprécier l'opportunité de publier de manière active les documents administratifs concernés.

Ainsi décidé le 7 octobre 2019 par la Commission d'accès aux documents administratifs, délibéré par Mesdames MICHIELS, Présidente, et ROSOUX, membre effective et Messieurs de BROUX, membre effectif, vice-président et rapporteur, et LEVAUX, membre effectif, et en présence de Madame DREZE, membre effective et GRAVAR, membre effective, et Monsieur CHOME, membre suppléant.

Le Secrétaire,

La Présidente,

E. CLAEYS

V. MICHIELS